

Pièces constitutives du dossier d'Inscription à la
Résidence de l'IAV Hassan II-Siège
Année Académique : 2026/2027

1. Demande d'hébergement au titre de 2026/2027 formulée au niveau de la plateforme **LGI.IAV.AC.MA** (**OBLIGATOIRE**). Les étudiants IAVISTES qui seront affectés à la résidence de l'APESA sont également concernés par la formulation de cette demande.
2. Copie de la CINE (**Étudiants marocains**)
3. Copie de la carte de séjour ou du Passeport (**Étudiants Internationaux**)
4. **Deux photos d'identité RÉCENTES**
5. Engagement/Résidence renseigné et signé ([Voir Modèle ci-joint](#))
6. **Reçu de paiement d'Assurance 2026/2027**
7. **Reçu de paiement du loyer du mois de Septembre 2026**
8. Fiche-étudiant renseignée et signée ([Voir Modèle ci-joint](#))
9. **Quitus délivré au titre de l'année académique 2025/2026**

N.B :

- ✓ Toute fiche-étudiant ⁽⁸⁾ incomplète ou mal-renseignée sera considérée comme **non fournie**.
- ✓ Le dossier d'inscription est considéré **non valide** en cas de manque de l'une des pièces le constituant.